

**Le 6 mai 1900, ont lieu les élections municipales qui opposent trois listes: la liste d'Union républicaine des intérêts locaux avec Achille Hennape, le maire sortant, celle de la Ligue républicaine pour la défense des contribuables et des intérêts communaux avec Jules Gautier à sa tête et une liste de « dernière heure » patronnée par le marchand de vins en gros M. Gauss. Nanterre compte alors 2105 électeurs inscrits.**

# Les élections municipales en



# 1900

**L**a République, proclamée le 4 septembre 1870, est secouée depuis 1898 par l'affaire Dreyfus. Face à la menace de la droite, des républicains modérés dreyfusards, des radicaux et des socialistes s'unissent pour défendre la III<sup>e</sup> République. En juin 1899, une nouvelle majorité trouve son expression dans le gouvernement de Waldeck Rousseau qui, pour la première fois, appelle un socialiste, Millerand, au ministère du Commerce. Ce gouvernement, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, réunit à Paris les 20 777 maires de France dans un grand banquet républicain. Le 9 septembre 1900, c'est M. Gautier, nouvellement élu maire de Nanterre, qui assiste au banquet présidé par Émile Loubet.

M. Gautier, notaire honoraire, âgé de 70 ans, succède à M. Achille Hennape dont la forte personnalité a dominé la vie municipale depuis 1881. « Le bouillant Achille », comme le surnomment ses adversaires, est un homme ardent, mordant à l'occasion, qui ne laisse personne in-



**Le 9 septembre 1900, dans le prestigieux cadre de l'Exposition universelle, Émile Loubet réunit 20 777 maires de France, dont Jules Gautier, pour un gigantesque banquet républicain.**

différent. Maire en 1881, confirmé dans ses fonctions en 1884, puis en 1888, il démissionne en 1890 car la majorité du conseil refuse le projet qu'il présente à propos de la plantation d'arbres dans la rue Victor-Hugo. Il reste néanmoins au conseil. Élu conseiller municipal en 1892, il

redevient maire en 1896. Pendant son mandat, le conseil municipal manifeste sa fidélité au régime républicain en adressant, à M. Loubet, nouveau président de la République, l'assurance de son dévouement, en même temps que ses félicitations. Toutefois, cette belle unanimité

n'existe pas pour résoudre les problèmes locaux. Des dissensions éclatent au sein de l'équipe municipale et, le 16 mars 1899, huit conseillers et deux adjoints donnent leur démission, car ils se plaignent de ne pas être consultés sur la marche des affaires communales et contestent les choix effectués par le maire. Ce dernier voudrait faire un emprunt pour deux projets: l'édification des groupes scolaires du Plateau et du Petit-Nanterre et une salle des fêtes. Les démissionnaires veulent la construction de groupes scolaires assez grands pour recevoir les enfants de Nanterre et non ceux des communes voisines; ils affirment qu'il n'est pas nécessaire de construire une salle des fêtes, qui engloutirait les ressources de la commune; un aménagement des locaux de la mairie suffirait; ils demandent également que le maire soit l'exécutant fidèle des décisions du conseil municipal. Lors des élections municipales complémentaires, nécessaires pour remplacer les dix conseillers démissionnaires, trois listes





**Le 13 mai 1900, à l'issue du second tour, Jules Gautier, notaire honoraire, âgé de 70 ans, est élu maire de Nanterre.**

s'affrontent: une liste qui soutient M. Hennape, une liste de candidats « protestataires » et la liste du groupe socialiste de Nanterre qui défend les intérêts des travailleurs. Le 9 avril 1899, 70 % des électeurs élisent au

premier tour tous les candidats de la liste protestataire. Comme deux conseillers municipaux n'assistent plus depuis longtemps aux séances du conseil, ils sont déclarés démissionnaires et de nouvelles élections ont lieu le 14 mai. Comme précédemment, les deux candidats de la liste des protestataires sont élus. Sur les 23 membres qui composent le conseil, 12 sont opposés à M. Hennape. Le maire a donc perdu sa majorité au conseil.

Un an plus tard, le 6 mai 1900, ont lieu les élections municipales qui opposent trois listes: la liste d'Union républicaine des intérêts locaux avec Achille Hennape, celle de la Ligue républicaine pour la défense des contribuables et des intérêts communaux avec Jules Gautier à sa tête et une liste de « dernière heure » patronnée par le marchand de vins en gros M. Gauss. Dans son programme, l'Union républicaine des intérêts locaux s'oppose à la création de l'octroi à Nanterre; elle est favorable à l'éloignement

des usines insalubres; elle préconise l'achat immédiat du square de la gare; elle est pour le rétablissement de la halte de tramway aux Fontenelles et l'augmentation des bornes fontaines... Les réunions électorales se déroulent dans une atmosphère houleuse. D'après le *Journal de Nanterre*: « Au Petit-Nanterre, les socialistes, peu nombreux mais bruyants, traitent les orateurs de calotins ». 79 % des électeurs participent au scrutin: sur 2105 électeurs inscrits, il y a 1666 votants, 34 bulletins blancs et 1632 suffrages exprimés. Pour être élu, il faut recueillir la majorité absolue de 817 voix. Au premier tour, 11 conseillers sont élus sur la liste de M. Gautier alors que M. Hennape est le seul élu de sa liste. Toutefois, une protestation contestant l'élection de M. Hennape est adressée à la préfecture de la Seine. Il est soupçonné d'avoir augmenté le nombre de bulletins blancs, 34 au lieu de 18, pour que la majorité absolue passe de 826 voix à 817, lui permettant ainsi avec 820 voix d'être élu.

Lors du second tour, qui a lieu le 13 mai, les 11 élus font partie de la Ligue républicaine et M. Gautier devient le nouveau maire de Nanterre.

Le 12 juin, M. Hennape est informé que le conseil de préfecture du département de la Seine annule son élection ainsi que celle de M. Vanier, le nombre de suffrages qu'ils ont recueilli étant inférieur à 826 voix. M. Hennape envoie aussitôt un recours au Conseil d'État contre l'arrêté du conseil de préfecture. Il demande l'annulation du vote au second tour de scrutin et de nouvelles élections, afin de pouvoir présenter sa candidature et celle de son équipe. Dans l'attente de la décision du Conseil d'État, il conserve son mandat. M. Vanier est ré-élu le 23 septembre, date des élections complémentaires.

Cette crise trouve un dénouement inattendu: le 27 juillet 1901, lorsque le Conseil d'État doit prendre une décision concer-



**Achille Hennape a été maire de Nanterre de 1881 à 1890, puis de 1896 jusqu'à l'élection de Jules Gautier en mai 1900 (supplément au *Journal de Nanterre*, dimanche 25 juin 1901)**

nant les requêtes de M. Hennape, il n'y a plus lieu de statuer car ce dernier est mort accidentellement le 17 juin 1901. Le déroulement des élections n'étant plus contesté, M. Gautier pourra mener à terme son mandat électoral.



**Société d'Histoire de Nanterre**  
Jeannine Cornaille



La cassette vidéo de l'exposition « Reflets du siècle », présentée en octobre dernier dans le cadre de la célébration de l'an 2000, est maintenant disponible. Il est possible de se la procurer, au prix de 80 F, au syndicat d'initiative, 4, rue du Marché.